

ERYTECH PHARMA

Société anonyme au capital social de 2,578,442.10 euros

Siège social : 60 Avenue Rockefeller, 69008 LYON

479 560 013 RCS LYON

(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (Art. L.225-184 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription (les « Options ») et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 en vertu des délégations conférées au Conseil d'administration par les Assemblées générales du 21 juin 2019 et du 26 juin 2020.

1. Conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consentis et modalités de leur exécution au titre de l'exercice écoulé

Sur délégation de l'Assemblée générale mixte réunie le 21 juin 2019, aux termes de la trente et unième résolution, le Conseil d'administration a, le 31 juillet 2019, arrêté et adopté dans toutes ses stipulations le projet de règlement de plan en langue anglaise régissant les Options 2019 (le « Plan Option₂₀₁₉ »).

Sur délégation de l'Assemblée générale mixte réunie le 26 juin 2020, aux termes de la trente et unième résolution, le Conseil d'administration a, le 28 juillet 2020, arrêté et adopté dans toutes ses stipulations le projet de règlement de plan en langue anglaise régissant les Options 2020 (le « Plan Option₂₀₂₀ »).

Les principales caractéristiques des Plans Option₂₀₁₉ et Option₂₀₂₀ sont les suivantes :

- Bénéficiaires : les bénéficiaires peuvent être le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société soumis au régime fiscal des salariés ainsi que tout salarié de la Société ou de tout affilié ;
- Nombre d'actions souscrites ou acquises en exercice des Options : chaque Option donnera le droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire de la Société de 0,10 euros de valeur nominale ;
- Régime des « incentive stock-options » : ces Options sont attribuées sous le régime des « incentive stock-options » au sens de la section 422 de l'US Internal Revenue Code pour ceux des attributaires qui n'ont pas atteint le maximum autorisé, figurant aux Plans Option₂₀₁₉ et Option₂₀₂₀ ;
- Incessibilité des Options : les Options sont personnelles, insaisissables et incessibles, sauf en cas de décès du titulaire des Options.

Le Conseil d'administration a rappelé que, ainsi que l'US Internal Revenue Code exige que pour permettre l'émission d'*incentive stock-options* dans le cadre des Plans Option₂₀₁₉ et Options₂₀₂₀ au bénéfice de salariés résidents fiscaux US, celui-ci devra être approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires dans un délai d'un (1) an à compter du 31 juillet 2019 pour le Plan Option₂₀₁₉ et du 28 juillet 2020 pour le Plan Option₂₀₂₀. L'Assemblée générale du 26 juin 2020 a, dans sa dix-septième résolution, approuvé le Plan Options₂₀₁₉. Le Conseil d'administration

proposera à l'Assemblée générale devant être tenue le 25 juin 2021 et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'approbation du Plan Option₂₀₂₀.

Le Conseil d'administration a rappelé, conformément à l'article L. 225-178 alinéa 1 du Code de commerce, que la décision emporte renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions dont l'émission résultera de la levée des Options pour le cas où les Options prendraient la forme d'options de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration a décidé de subdéléguer, à Monsieur Gil Beyen, Directeur Général de la Société, toute compétence et tous pouvoirs à l'effet de déterminer dans le cadre des Plans Option₂₀₁₉ et Option₂₀₂₀ :

- la liste des bénéficiaires d'Options, étant précisé que le Directeur Général ne pourra faire usage de la présente délégation de pouvoirs pour procéder à l'attribution d'Options au profit de tout mandataire social ou dirigeant de la Société ou de l'une de ses filiales,
- le nombre d'Options allouées à chacun d'eux,
- les modalités d'attribution et d'exercice des Options dans les conditions des Plan Option₂₀₁₉ et Plan Option₂₀₂₀ arrêtés par le Conseil d'administration, et
- plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

2. Informations concernant les attributions d'option(s) de souscription et d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux

a. Attribution d'Options du 28 juillet 2020 dans le cadre du Plan Option₂₀₂₀

Le 28 juillet 2020, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été consentie et d'attribuer un nombre total de 105.000 Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ et de 30.000 Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ au prix de souscription de 6,88 euros respectivement à M. Gil Beyen, Directeur Général et M. Jean-Paul Kress, Président du Conseil d'administration de la Société.

- **Prix d'exercice ou d'acquisition des actions émises ou acquises sur exercice des Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀** : chaque action ordinaire de la Société souscrite ou acquise sur exercice des Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ sera souscrite ou acquise au prix de 6,88 euros, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action constatés pendant les vingt (20) jours de bourse précédant la date d'attribution des Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ diminuée d'une décote de 5% ;
- **Calendrier d'exercice** : les Options pourront, dans les conditions du Plan Option₂₀₂₀, être exercées par leur titulaire selon les pourcentages et le calendrier suivant :
 - à hauteur de 2/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la date du Conseil d'administration procédant à l'attribution des Options au profit dudit

titulaire, soit à compter du 28 juillet 2022 pour les Options consenties et attribuées le 28 juillet 2020 ;

- à hauteur de 1/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de trois (3) ans à compter de la date du Conseil d'administration procédant à l'attribution des Options au profit dudit titulaire, soit à compter du 28 juillet 2023 pour les Options consenties et attribuées le 28 juillet 2020.

3. Informations concernant les attributions d'option(s) de souscription et d'achat d'actions au profit des salariés

a. Attribution d'Options du 25 février 2020 dans le cadre du Plan Option₂₀₁₉

Le 25 février 2020, le Directeur Général a décidé de faire usage de la subdélégation consentie par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2019 et d'attribuer un nombre total de 41.950 Options₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀ au prix de souscription de 5,87 euros aux salariés de la Société.

- **Prix d'exercice ou d'acquisition des actions émises ou acquises sur exercice des Options₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀**: chaque action ordinaire de la Société souscrite ou acquise sur exercice des Options₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀ sera souscrite ou acquise au prix de 5,87 euros, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action constatés pendant les vingt (20) jours de bourse précédant la date d'attribution des Options₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀ diminuée d'une décote de 5% ;
- **Calendrier d'exercice**: les Options pourront, dans les conditions du Plan Option₂₀₁₉, être exercées par leur titulaire selon les pourcentages et le calendrier suivant :
 - à hauteur de 2/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la date de la décision du Directeur Général procédant à l'attribution des Options au profit des titulaires, soit à compter du 25 février 2022 pour les Options consenties et attribuées le 25 février 2020 ;
 - à hauteur de 1/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de trois (3) ans à compter de la date de la décision du Directeur Général procédant à l'attribution des Options au profit des titulaires, soit à compter du 25 février 2023 pour les Options consenties et attribuées le 25 février 2020.

b. Attribution d'Options du 28 juillet 2020 dans le cadre du Plan Option₂₀₂₀

Le 28 juillet 2020, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été consentie et d'attribuer un nombre total de 239.000 Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ au prix de souscription de 6,88 euros aux salariés de la Société.

- **Prix d'exercice ou d'acquisition des actions émises ou acquises sur exercice des Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀**: chaque action ordinaire de la Société souscrite ou acquise sur exercice des Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ sera souscrite ou acquise au prix de 6,88 euros, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action constatés pendant les vingt (20) jours de bourse précédant la date d'attribution des Options₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ diminuée d'une décote de 5% ;
 - **Calendrier d'exercice** : les Options pourront, dans les conditions du Plan Option₂₀₂₀, être exercées par leur titulaire selon les pourcentages et le calendrier suivant :
 - à hauteur de 2/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la date du Conseil d'administration procédant à l'attribution des Options au profit dudit titulaire, soit à compter du 28 juillet 2022 pour les Options consenties et attribuées le 28 juillet 2020 ;
 - à hauteur de 1/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de trois (3) ans à compter de la date du Conseil d'administration procédant à l'attribution des Options au profit dudit titulaire, soit à compter du 28 juillet 2023 pour les Options consenties et attribuées le 28 juillet 2020.
- c. **Attribution d'Options du 13 novembre 2020 dans le cadre du Plan Option₂₀₂₀**

Le 13 novembre 2020, le Directeur Général a décidé de faire usage de la subdélégation consentie par le Conseil d'administration en date du 28 juillet 2020 et d'attribuer un nombre total de 75.000 Options₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀ au prix de souscription de 6,14 euros à un salarié de la Société.

- **Prix d'exercice ou d'acquisition des actions émises ou acquises sur exercice des Options₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀**: chaque action ordinaire de la Société souscrite ou acquise sur exercice des Options₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀ sera souscrite ou acquise au prix de 6,14 euros, correspondant au prix de clôture des actions de la Société sur Euronext Paris le jour de la négociation précédant la date à laquelle les Options₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀ sont attribuées.
- **Calendrier d'exercice** : les Options pourront, dans les conditions du Plan Option₂₀₂₀, être exercées par leur titulaire selon les pourcentages et le calendrier suivant :
 - à hauteur de 2/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la date de décision du Directeur Général procédant à l'attribution des Options au profit dudit titulaire, soit à compter du 13 novembre 2022 pour les Options consenties et attribuées le 13 novembre 2020 ;
 - à hauteur de 1/3 des Options attribuées aux titulaires à l'expiration d'une période de trois (3) ans à compter de la date du Conseil

d'administration procédant à l'attribution des Options au profit dudit titulaire, soit à compter du 13 novembre 2023 pour les Options consenties et attribuées le 13 novembre 2020.

4. Information individuelle

Nous vous communiquons en annexe 1 les informations individuelles concernant les dix salariés non-mandataires sociaux de la filiale de la Société, ERYTECH Pharma Inc., dont le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consentie est le plus élevé.

**Le Président du Conseil
d'administration**
Jean-Paul Kress

Annexe 1 - Information individuelle

Bénéficiaires ¹	Plan Option	Nombre d'Options attribuées	Prix d'achat par Option ²	Date d'échéance des Options			Nombre d'Options souscrites	Nombre d'Options achetées/levées			
				Les Options pourront être exercées selon les pourcentages et le calendrier suivant :							
				à hauteur de 2/3 des Options attribués à compter du	à hauteur de 1/3 des Options attribués à compter du	et au plus tard le					
Salarié A	Option ₂₀₁₉ & Option ₂₀₂₀	75.000	Options ₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀ : 5,87€ Options ₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ : 6,88€ Options ₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀ : 6,14€	Options ₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀ : 25 février 2022	Options ₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀ : 25 février 2023	Options ₂₀₁₉₋₂₅₀₂₂₀₂₀ : 25 février 2030	75.000	0			
Salarié B		75.000					75.000	0			
Salarié C		37.500					Options ₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ : 28 juillet 2022	Options ₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ : 28 juillet 2023	Options ₂₀₂₀₋₂₈₀₇₂₀₂₀ : 28 juillet 2030	37.500	0
Salarié D		17.500					Options ₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀ : 13 novembre 2022	Options ₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀ : 13 novembre 2023	Options ₂₀₂₀₋₁₃₁₁₂₀₂₀ : 13 novembre 2030	17.500	0
Salarié D		15.500					15.500	0			
Salarié F		13.900					13.900	0			
Salarié G		13.900					13.900	0			
Salarié H		13.900					13.900	0			
Salarié J		10.000					10.000	0			
Salarié K		10.000					10.000	0			

¹ Pour des raisons de confidentialité et de respect du droit des personnes à la protection de leurs données à caractère personnel, nous n'avons pas indiqué l'identité des salariés.

² La souscription à une Option des Plans Option₂₀₁₉ et Option₂₀₂₀ est gratuite.